

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 16 FEVRIER 2017
À 20h00

Dans la salle Gaby NURY

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

M. J-L GUYADER, M. P-Y TIPPA, Mme J.FAVIER, M. J-M BRISON, M. J-M SALAMAN, M. D.SOUCHON, M. L FAIPEUR, M. S. BERNARD, Mme A-S. JOUBERT, Mme M-L SINISTRO, M.J-L CHEVRIER,

Représentés :

Mme E. CHAMPION pouvoir à M. L. FAIPEUR, Mme P. SERVIOLES pouvoir à M. P-Y TIPPA,

Excusée : Mme B. TAUREL

Secrétaire de séance : M. J-M SALAMAN.

1-Approbation du conseil du 13 décembre 2016

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis Guyader et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2016.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le Maire salue la présence de Mme Zoé ALLORY METRAL qui souhaite faire la demande officielle d'un local dans l'ancien bâtiment occupé jusqu'à présent par l'ESAT. M. le Maire informe l'assemblée que le compromis de vente entre la fédération de l'APAJH et l'EPF pour le compte de la commune, a été signé le 25 janvier 2017. La vente devrait être effective en mars-avril 2017. Mme Zoé ALLORY METRAL est infirmière libérale, elle loue actuellement une pièce dans le bâtiment de l'ancienne mairie mais a besoin d'un local avec un point d'eau pour pouvoir recevoir des patients. Les pompiers occupent déjà une partie du bâtiment, mais la partie principale est libre et M. le Maire souhaiterait que ce bâtiment prenne la forme d'une « maison des Charnoziens ». L'installation de Mme ALLORY serait très complémentaire au projet.

S'ensuit une discussion sur le devenir de ce bâtiment.

Pour conclure, le conseil approuve l'idée de location d'un bureau à Mme ALLORY dans ce nouveau bâtiment. Une estimation du loyer sera calculée. Cependant, tout ne pourra pas se faire rapidement, la commune devra déposer une déclaration de travaux pour le changement de destination, et réfléchir sur la gestion de ce nouvel espace.

2-Eau et Assainissement

2-1.Rapport de l'eau et de l'assainissement.

Rapporteur : M. P-Y Tipa

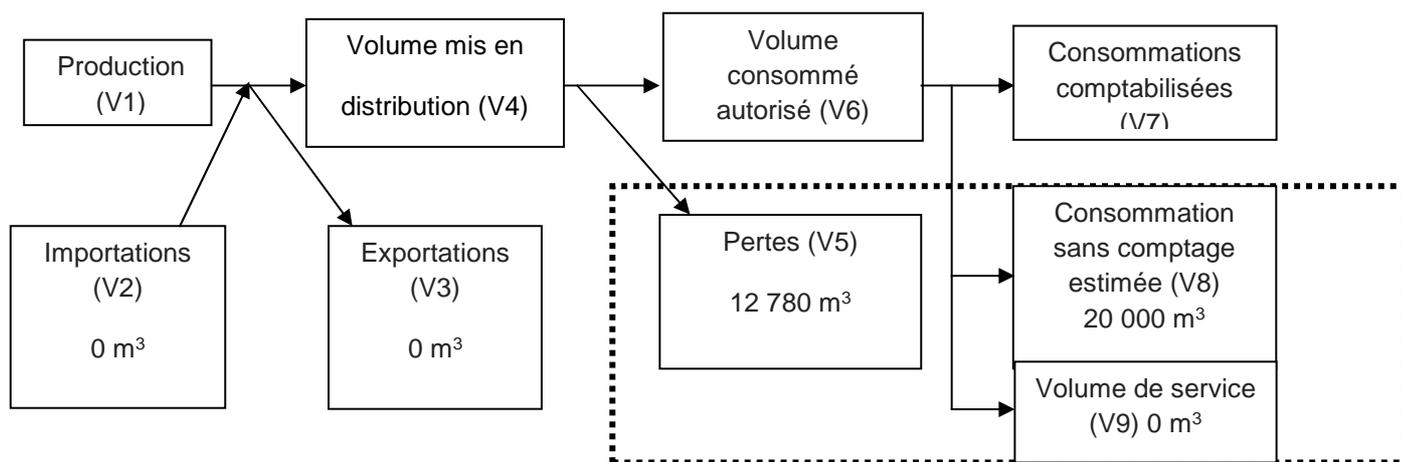
Délibération N°2017 01:

Les rapports sont consultables en mairie. Quelques chiffres en bref

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Variation en %
CHARNOZ-SUR-AIN			
Total	384	409 (dont 347 raccordés à l'assainissement collectif)	6.5%

⇒ **Augmentation suite logements semcoda emménagement début 2016.**

Le service public d'eau potable prélève **72 790 m³** pour l'exercice 2016 (76 219 pour l'exercice 2015)



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	43 283	40 010	-7,6%

M. P-Y Tipa explique les écarts entre le prélèvement à la source et la distribution, par le fait que les relevés d'eau s'effectuent par les administrés en cours d'année (de juillet septembre) alors que le relevé d'eau au compteur à la station de pompage est celui de décembre. Si le relevé des compteurs d'eau était automatisé, l'écart serait moins conséquent.

Une mise à jour sur plan et informatisé des canalisations d'eau et eaux usées serait intéressante à effectuer.

M. J-L Chevrier se demande si cela est nécessaire puisque l'intercommunalité aura bientôt compétence pleine au niveau de l'eau et l'assainissement (au 1^{er} janvier 2020). Il est donc fort probable qu'un état des lieux sera alors ordonné par la CCPA.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les deux rapports.

3-Intercommunalité

3-1.PLUi

Rapporteur : M. J-L Guyader

Délibération N°2017 02 Information et avis sur les PLUi

M. le Maire rappelle que la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), publiée le 26 mars 2014, organise notamment le transfert de la compétence communale PLU aux intercommunalités sous trois ans, en précisant que ce transfert deviendra automatique au terme des trois ans, soit le 27 mars 2017.

Elle a néanmoins prévu que si, dans les trois mois précédant le terme (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent par délibération, ce transfert n'a pas lieu.

Le Maire rappelle d'une part, qu'en transférant cette compétence à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, notre commune serait dessaisie d'une compétence fondamentale qui est la gestion de son territoire. D'autre part, la prescription de l'élaboration du PLU a été approuvée en date du 28 mai 2015 par le conseil municipal à la suite de demandes répétées de la préfecture. Cela engendre et a engendré des frais pour la commune qu'un tel transfert serait de pur gaspillage.

A l'unanimité, le conseil municipal **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

4-Informations diverses

Décisions du Maire :

2016_84	22/12/2016	Arrêté PC N°00108816A0008 - Guiller (maison)	urbanisme
2016_85	26/12/2016	Arrêté alignement parcelles B 706 et 702 BERTI	urbanisme
2017_01	03/01/2017	Arrêté emplacement cimetière AGAY	cimetière
2017_03	06/01/2017	Arrêté permission de voirie Rue Sabot travaux fibre	voirie
2017_04	06/01/2017	Arrêté circulation Rue Sabot travaux fibre	voirie
2017_05	06/01/2017	Arrêté permission de voirie Allée du Loyat travaux fibre	voirie
2017_06	06/01/2017	Arrêté circulation Allée du Loyat travaux fibre	voirie
2017_07	06/01/2017	Arrêté permission de voirie Chemin de Cuire travaux fibre	voirie
2017_08	06/01/2017	Arrêté circulation Chemin de Cuire travaux fibre	voirie
2017_09	06/01/2017	Arrêté permission de voirie ZA le Vorgey travaux fibre	voirie
2017_10	06/01/2017	Arrêté circulation ZA le Vorgey travaux fibre	voirie
2017_11	09/01/2017	Arrêté occupation domaine public angle Rue Vie du Bourg - Rue Général Messimy	voirie
2017_12	10/01/2017	Arrêté circulation ensemble de la commune	voirie
2017_13	16/01/2017	Arrêté occupation domaine public chemin de Montluel	voirie
2017_14	16/01/2017	Arrêté circulation Chemin de Montluel	voirie
2017_20	23/01/2017	Limitation 30Km/h sur deux zones rue Général Messimy entrée Nord	voirie
2017_22	30/01/2017	Arrêté occupation domaine public Rue de Monetroi SOMEK	voirie
2017_23	30/01/2017	Arrêté circulation Rue Monetroi SOMEK	voirie
2017_24	07/02/2017	Arrêté PC 00108806M1006 Modificatif WEBER	urbanisme
2017_25	08/02/2017	Arrêté alignement parcelles B 329 330 331 402 406 688 et 689 WEBER	urbanisme

Avancée des travaux de déploiement de la fibre optique

90% des travaux de terrassement, pose de chambres ont été réalisés. Les travaux de déroulage de la fibre sont en cours. Les travaux d'aérien (pose de poteau bois) surtout sur le secteur Giron commenceront le 16 février. A l'issue de la réception des travaux dans leur globalité, une réunion publique sera organisée par le Syndicat d'Electricité de l'Ain, pour informer les administrés des modalités de raccordement à la fibre.

Mme A-S JOUBERT informe l'assemblée qu'elle a été interrogée par des administrés par rapport à la hauteur des plateaux rehausseurs à l'entrée du village et à des parties aux abords des trottoirs qui n'ont pas été enrobées.

En réponse, la hauteur des plateaux est bien réglementaire, l'avant-projet a bien été validé par les services de voirie du conseil départemental.

Pour la deuxième interrogation, seules les parties issues du domaine public ont été mises en enrobé.

Reboisement

M. J-M BRISON indique qu'un devis pour l'achat de 25 arbres de type chêne rouge a été validé, la commission bois et chemins se chargera du reboisement dans le parc du château.

Les 50 arbres plantés au lieu-dit la forêt ont été nettoyés par M. J-M BRISON. Les pousses sont positives.

Bilan des commissions

M. S. BERNARD dresse le bilan de l'organisation du cross de la rose du 25 mars 2017, qui sera une première belle édition. De très beaux parcours ont été élaborés par des coureurs charnoziens. Le Club des Jeunes attend le retour de décision de la CCPA par rapport à l'attribution de la subvention. Une audition a lieu le 23 février. Il s'agit là d'une course populaire et d'un projet d'un village. Les inscriptions peuvent se faire auprès du secrétariat de mairie ou via le site dédié au cross <https://charnoz.wixsite.com/crossdelarose>

La commune allouera une subvention de 250 € ou achètera les coupes pour le même montant dont celle du challenge interville pour les poussins.

M. le Maire demande s'il n'est pas possible d'aller solliciter l'aide des entreprises.

M. L. FAIPEUR lui indique que cela semble difficile car les entreprises sont déjà sollicitées pour la charnozienne.

M. J-M SALAMAN établit le bilan de l'écho des charmilles plus que positif. Cette nouvelle édition est encore une belle réussite. Un grand merci à Mme A-S JOUBERT pour la conception. L'édition a été réalisée auprès de l'Imprimerie des Trois Fontaines et le bilan financier est neutre ce qui est une excellente nouvelle.

M. P-Y TIPA informe l'assemblée que le lot 4 du lotissement est désormais vendu, trois autres compromis ont été signés, il reste donc plus qu'un terrain à la vente.

M. J-M SALAMAN fait état de la réunion à laquelle il a assisté au Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain : aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

Demain, ces travaux seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). En effet, la loi attribue aux communes à compter du **1er janvier 2018**, une nouvelle compétence sur la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**ndonations (**GEMAPI**). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI FP, nous concernant ce sera donc la CCPA qui prendra cette nouvelle compétence.

A cette fin, le SIVU BVBVA va donc fusionner avec deux autres entités pour travailler au service du CCPA sur GEMAPI.

Les communes et leurs EPCI FP ont par ailleurs la possibilité de créer sur leur territoire une **taxe facultative**, plafonnée à 40 €/habitant et affectée exclusivement à l'exercice de cette compétence.

M. le Maire s'inquiète à terme de l'augmentation de l'imposition directe, aussi bien pour alimenter ce nouveau syndicat, que pour financer le Syndicat d'Electricité de l'Ain, qui a besoin d'emprunter pour finaliser les travaux de déploiement de la fibre optique dans l'Ain.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance, M. J-M SALAMAN